# Hiérarchie entre normes internes et internationales

Par **Jurisprudentia**, le **09/11/2016** à **10:38**

Bonjour ! [smile3]

Je vous sollicite car je rencontre une petite difficulté en relisant mon cours d'introduction au droit. Nous avons noté que l'arrêt costa contre enel affirmait que le droit communautaire était un droit intégré au droit des états membres et qu'il s'imposait de ce fait à leurs juridictions. Le Conseil Constitutionnel ayant en 2007 confirmé ceci. Nous avons alors dit que la conformité du droit de l'UE à la Constitution était alors une conception moniste. C'est là que je ne comprend pas, car si ce droit est intégré à notre système, la suprématie de la Constitution ne demeure t-elle pourtant pas ? Tandis que du point de vue européen, n'est-il pas affirmé la suprématie du droit de l'Union Européenne sur les Constitutions des États membres ? N'est-ce donc pas une conception dualiste à l'instar de celle qui existe pour la conformité entre traités et constitution ?

Merci de m'éclairer sur ce point car je suis quelque peu perdue. [smile17]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés